

## AEC Design de mobilier

### MISSION

TL-DDM-1-2-3

Être enseignante ou enseignant à la formation continue, c'est agir concrètement pour le développement, le perfectionnement et la spécialisation de la relève. C'est bénéficier d'une flexibilité qui permet d'enseigner et de travailler. C'est laisser sa trace, valoriser ses compétences et prendre plaisir à les transmettre.

Agir comme enseignante ou enseignant, c'est préparer et présenter son cours à une clientèle adulte motivée et intéressée. C'est assurer l'encadrement bienveillant de son groupe d'étudiantes et d'étudiants. C'est effectuer la correction des travaux demandée afin d'évaluer et de soutenir les apprentissages.

### COURS :

- **Atelier de design 3 : sièges (233-2R4-VI)**

### PROFIL

#### QUALIFICATIONS REQUISES

##### Exigences générales

- Baccalauréat en Design ou dans un domaine connexe à la discipline enseignée (design d'intérieur, design de l'environnement, design industriel) et DEC en Techniques du meuble et d'ébénisterie jumelé à cinq (5) ans d'expérience pertinente
- Connaissances requises : processus de design, moyens d'idéation et de représentation : croquis, maquettes d'intention et modélisations 3D, caractéristiques des matériaux et des assemblages propres aux sièges, utilités, ergonomie, typologie, anthropométrie, terminologie
- Aisance avec les logiciels 3D et de présentation graphique
- Qualification dans la discipline concernée (233)

**Service :** Formation continue

**Statut :** Enseignante ou enseignant à temps partiel

**Horaire :** Mardi de 18 h 30 à 21 h 45 et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 45

**Lieu de travail :** École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Montréal

**Durée :** Session de 60 heures, du 8 novembre au 16 décembre 2025

**Fin d'affichage :** 18 septembre 2025

**Nouveau cours :** Veuillez noter que votre consentement sera sollicité afin de permettre une utilisation future des votre matériel et plan de cours.

Le Cégep de Victoriaville s'enrichit de sa diversité et est fier de souscrire à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Si vous faites partie d'un groupe visé par cette loi, nous vous invitons à compléter votre profil sur notre site internet.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de sélection.